

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2024

Présents : Messieurs LANIER - MUZY - MONTRADE - MERCIER - GIRARD - VERNAY - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD - COMBRY

Monsieur GIVRE est représenté par Monsieur BOURGEY
Monsieur MARECHAL est représenté par Monsieur VERNAY
Madame MOREL PIRON est représentée par Madame PIRON

Absent non excusé : Monsieur LANET

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
4. Fongibilité des crédits
5. Budget communal : vote du compte de gestion 2023
6. Budget communal : vote du compte administratif 2023
7. Budget communal : affectation des résultats
8. Budget communal : vote du budget primitif 2024
9. Budget communal : subventions aux associations
10. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2023
11. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2023
12. Budget annexe assainissement : affectation des résultats
13. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2024
14. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2023
15. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2023
16. Budget annexe haras : affectation des résultats
17. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2024
18. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Combry est élue secrétaire de séance par 18 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/02/2024

Le Conseil Municipal approuve, par 17 voix pour et une abstention (Madame Combry), le compte-rendu du Conseil Municipal du 29/02/2024.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 25.66%
- Taxe foncière (non bâti) : 35.00 %,
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 9.97 %

Au vu des investissements à venir, il propose au conseil municipal de procéder à une augmentation des taux. Il propose plusieurs simulations. S'en suit un tour de table afin de connaître l'avis de chaque conseiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 voix contre (Monsieur Vernay et son pouvoir, et monsieur Couturier) :

- **DECIDE** d'augmenter les taux des taxes pour l'année 2024, comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 25.92 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 35.35 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10.07 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification correspondant à ces décisions.

4. Fongibilité des crédits

Néant

5. Budget communal : vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget communal avec les résultats de clôture suivants :
 - o Résultat d'investissement : 365 838.38 €
 - o Résultat de fonctionnement : 636 093.28 €

6. Budget communal : vote du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur MUZY Gérard, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		570 648.99		248 479.14		819 128.13
Opérations de l'ex	912 604.48	707 793.87	1 433 368.06	1 820 982.20	2 345 972.54	2 528 776.07
TOTAUX	912 604.48	1 278 442.86	1 433 368.06	2 069 461.34	2 345 972.54	3 347 904.20
Résultats de clôture		365 838.38		636 093.28		1 001 931.66
Restes à réaliser	891 688.00	530 000.00			891 688.00	530 000.00
TOTAUX CUMULES	1 804 292.48	1 808 422.86	1 433 368.06	2 069 461.34	3 237 660.54	3 877 904.20
Résultats définitifs		4 150.38		636 093.28		640 243.66

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif communal 2023,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. Budget communal : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget communal au budget primitif 2024, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (R001) : 365 838.38 €
- o Affectation en réserves (R1068) : 400 000.00 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 236 093.28 €

8. Budget communal : vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget communal et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o avec vote formel sur les chapitres «opérations d'équipement »,
- o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Monsieur le Maire évoque le projet de la salle communale aux remparts, qui est inscrit au budget.

La commune a contracté un emprunt pour la construction de l'école maternelle. Il convient d'être prudent sur les investissements à venir. Les services de la DGFIP ont alerté les élus à ce sujet. Le projet de la salle aux remparts n'est pas encore totalement abouti en termes de plan de financement. Il a pris contact avec la banque des Territoires qui n'est pas inquiète sur le prêt qui pourrait encore être accordé à la commune pour ce projet. Il rappelle qu'en terme de reversement au titre du FCTVA, d'ici 2 ans, une somme de 600 000 € arrivera en recettes.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de poursuivre les études afin de connaître les subventions auxquelles nous aurions droit, d'affiner le plan de financement, et s'engage à poursuivre définitivement le projet lorsqu'il aura un avis consensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 4 voix contre (Madame Lattard, messieurs Couturier, Bourgey et son pouvoir) et 2 abstentions (Monsieur Vernay et son pouvoir) :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget communal qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 969 173.28 €
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 5 917 439.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, sur le budget communal, selon l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

9. Budget communal : subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **VOTE** le versement des subventions aux associations, de la façon suivante :

o Académie de la Dombes :	50.00 €
o ADAPEI :	800.00 €
o ADMR :	500.00 €
o Amicale des anciens combattants :	100.00 €
o Bibliothèque utingeoise :	2 500.00 €
o ASSPREDE :	500.00 €
o AFREJ :	56 038.00 €
o Luth en Joie :	1 500.00 €
o Créatifs'loisirs :	500.00 €
o Croix Rouge :	150.00 €
o Fanfare :	2 000.00 €
o Fanfare (école de musique) :	5 000.00 €
o FCDB :	1 145.00 €
o Amicale des Sapeurs-Pompiers :	800.00 €
o ASPVR :	150.00 €
o Sou des écoles :	6 594.00 €
o Gym volontaire :	1 000.00 €
o Tennis Club Utingeois :	500.00 €
o Troupe d'Ain soir :	500.00 €
o Les p'tits chœurs d'la Dombes	500.00 €
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées sur le compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – autres personnes de droit privé ».

10. Budget annexe assainissement : vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement avec les résultats de clôture suivants :

o Résultat d'investissement :	997 324.55 €
o Résultat de fonctionnement :	47 357.70 €

11. Budget annexe assainissement : vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur MUZY Gérard, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 238 112.54		51 275.44		2 289 387.98
Opérations de l'ex	1 731 516.95	490 728.96	145 197.56	141 279.82	1 876 714.51	632 008.78
TOTAUX	1 731 516.95	2 728 841.50	145 197.56	192 555.26	1 876 714.51	2 921 396.76
Résultats de clôture		997 324.55		47 357.70		1 044 682.25
Restes à réaliser	900 000.00	456 117.00			900 000.00	456 117.00
TOTAUX CUMULES	2 631 516.95	3 184 958.50	145 197.56	192 555.26	2 776 714.51	3 377 513.76
Résultats définitifs		553 441.55		47 357.70		600 799.25

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12. Budget annexe assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe assainissement au budget primitif 2024, de la façon suivante :

- o Résultat d'investissement (R001) : 997 324.55 €
- o Résultat de fonctionnement (R002) : 47 357.70 €

13. Budget annexe assainissement : vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3, du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 179 490.70 € H.T.,
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 1 614 868.29 € H.T.

14. Budget annexe haras : vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe haras avec les résultats de clôture suivants :

- Résultat d'investissement : - 18 039.57 €
- Résultat de fonctionnement : 43 382.04 €

15. Budget annexe haras : vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur MUZY Gérard, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe haras qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	17 160.59			17 063.62	96.97	
Opérations de l'ex	18 039.57	17 160.59	14 848.61	41 167.03	32 888.18	58 327.62
TOTAUX	35 200.16	17 160.59	14 848.61	58 230.65	32 985.15	58 327.62
Résultats de clôture	18 039.57			43 382.04		25 342.47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	35 200.16	17 160.59	14 848.61	58 230.65	32 985.15	58 327.62
Résultats définitifs	18 039.57			43 382.04		25 342.47

Hors de la présence de Monsieur LANIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe haras,
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

16. Budget annexe haras : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe haras au budget primitif 2024, de la façon suivante :

- Résultat d'investissement (D001) : - 18 039.57 €
- Affectation en réserves (R1068) : 20 000.00 €
- Résultat de fonctionnement (R002) : 23 382.04 €

17. Budget annexe haras : vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget annexe haras et rappelle les modalités de vote du budget. Il convient de voter le budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- sans vote formel sur les chapitres «opérations d'équipement »,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe haras qui s'équilibre :
 - o en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 60 382.04 € H.T.,
 - o en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 38 039.57 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, sur le budget annexe haras, selon l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

18. Informations diverses

Voirie chemin de Béreins

Suite à la pétition reçue par les riverains de la route de Béreins (et alentours), au sujet des routes boueuses dues au passage des engins de l'entreprise SOUPE, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur SOUPE. Ce dernier doit transmettre une proposition à la mairie pour élargir la route, à sa charge, sous convention.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de se renseigner si juridiquement, de tels travaux et engagements peuvent être réalisés et contractés.

Chemin rural - champ de la rivière

Une demande de rétrocession d'un chemin rural a été faite auprès de la mairie, route d'Ambérieux en Dombes, derrière les Pépinières de M. Lefranc, par deux personnes qui sont propriétaires des parcelles mitoyennes (Messieurs Girard et M. Lefranc).

Le conseil municipal ne souhaite pas rétrocéder le chemin. Un portail a été installé sur le chemin rural, suite à un accord donné par un ancien conseil municipal, pendant le mandat 2008-2013. Il conviendrait que ce portail soit retiré.

Travaux fibre optique

Monsieur MUZY informe le conseil que les travaux de fibre optique se poursuivent sur tout le territoire. Les travaux se termineront avant l'été, dans le village, et d'ici la fin d'année en campagne.

L'entreprise Eiffage va procéder à de l'élagage « sans autorisation préalable » si nécessaire.

Circulation rue Montpensier

Monsieur MUZY informe le conseil municipal qu'il a été alerté par un riverain de la rue Montpensier sur la dangerosité de cette rue. Les voitures roulent à vive allure.

Plusieurs pistes de réflexions ont été abordées. Il a été décidé d'installer provisoirement des écluses pour faire ralentir les véhicules. L'agence routière peut nous prêter du matériel pendant un mois.

Par la suite, monsieur Girard évoque éventuellement l'installation d'un stop vers le monument aux morts.

Départ de M. Couturier à 21 h 45

Monsieur Montrade pense que l'écluse risque de faire bouchon depuis le stop de la mairie.

Remplacement d'un agent d'entretien suite à mutation

Monsieur le Maire informe les conseillers que les entretiens vont débiter pour palier au départ d'un agent d'entretien.

Maison médicale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un état des lieux est fixé demain à la maison médicale avec la nouvelle kinésologue pour la prise d'un local au 1^{er} étage.

La séance est levée à 21 h 55.